



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2024-02028

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-02-22-00001 - Arrêté de composition CDEN 2023 220224 (4 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-02-22-00001

Arrêté de composition CDEN 2023 220224

**Direction des services départementaux de
l'éducation nationale d'Indre-et-Loire
Division de l'organisation scolaire**

Le Directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire,

Vu les lois n°75-620 du 11 juillet 1975 et n°89-486 modifiée du 10 juillet 1989 relatives à l'éducation,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales,

Vu la loi n°86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,

Vu le décret n° 85-895 du 21 août 1985 modifié relatif aux conseils de l'Education nationale dans les départements et les académies,

Vu le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2007-1801 du 21 décembre 2007,

Vu la circulaire interministérielle du 21 août 1985 prise pour son application,

Vu les articles L 235-1, R235-1 à R235-11-1 du code de l'éducation nationale,

Vu les résultats du scrutin du comité technique académique organisé du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Vu le décret du 25 janvier 2021 nommant M. Christian MENDIVÉ, Directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire,

Vu les arrêtés de la Préfète d'Indre-et-Loire du 8 février 2021 portant délégation de signature à M. Christian MENDIVÉ, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre et Loire,

Vu les correspondances de Monsieur le Préfet, des présidents du Conseil régional, du Conseil départemental, de l'association des maires du département d'Indre-et-Loire, des associations des parents d'élèves, des organisations représentatives des personnels, faisant part de la désignation de leurs représentants,

A R R E T E

Article 1 :

Le Conseil de l'Education nationale du département d'Indre-et-Loire est constitué ainsi qu'il suit :

Membres de droit :

- M. Patrice LATRON, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, *Président*
- Mme Nadège ARNAULT, Madame la Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, *Présidente*
- M. Christian MENDIVÉ, M. le Directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire, *Vice-Président*
- M. Judicaël OSMOND, Vice-Président du Conseil Départemental, chargé des collèges, de la politique éducative et de la jeunesse, *Vice-Président*

Membres représentant les Communes

Titulaires		Suppléants	
M. François LALOT	Maire de Chançay	M. Pierre MORIN	Maire de Noizay
Mme Isabelle SENECHAL	Maire de St Laurent en Gâtines	Mme Martine LUNETEAU	Maire de Rivière
M. Benoît BARANGER	Maire de Bourgueil	Mme Nathalie VIGNEAU	Maire de L'Île Bouchard
M. Bernard GAULTIER	Maire de Perrusson	M. Patrick NATHIE	Maire de St Branchs

Membres représentant le Conseil Départemental

Titulaires		Suppléants	
Mme Pascale DEVALLÉE	Conseillère départementale du canton de Vouvray	M. Etienne MARTEGOUTTE	Conseiller départemental du canton de Sainte Maure de Touraine
Mme Barbara DARNET-MALAQUIN	Conseillère départementale déléguée du canton de Tours 3	M. Patrick MICHAUD	Conseiller départemental du canton de Monts
Mme Cécile CHEVILLARD	Conseillère départementale du canton de Tours 1	M. Brice DROINEAU	Conseiller départemental délégué du canton de Tours 1
Mme Eloïse DRAPEAU	Conseillère départementale déléguée du canton de Saint Pierre des Corps	M. François LAFOURCADE	Conseiller départemental du canton de Tours 2
M. Franck GAGNAIRE	Conseiller départemental du canton de Tours 4	Mme Anne TRUET	Conseillère départementale du canton d'Amboise

Membres représentants le Conseil Régional

Titulaire		Suppléant	
Mme Cathy MUNSCH-MASSET	Conseillère régionale	M. Pierre-Alain ROIRON	Conseiller régional

Membres représentants les personnels

Titulaires		Suppléants	
M. Christophe PERCHER	FSU	Mme Sandra DESSART	FSU
M. Philippe BARETTO DE SOUZA	FSU	Mme Sophie METZINGER	FSU
Mme Anne GRANDET	FSU	Mme Catherine CORNETTE	FSU
M. Paul AGARD	FSU	M. Vincent HAYE	FSU
M. Simon DELAS	FSU	Mme Emilie SERREAU	FSU
M. Cédric PICARD	UNSA Education	Mme Nathalie Marinier	UNSA Education
Mme Muriel NAVARRO	FO	M. Sébastien HERMIER	FO
M. Jérôme THEBAUT	FO	Mme Hélène NIZOU	FO
Mme Ségolène JEANSON	FO	M. Maxime LALANCE	FO
M. Hayat GHAZALI	FO	Mme Isabelle LOHR	FO

Membres représentants les usagers (parents d'élèves)

Titulaires		Suppléants	
M. Mikaël AUDOIN	FCPE	M. Pascal BRUN	FCPE
Mme Florence GOMES	FCPE	Mme Céline JACOB	FCPE
Mme Sylvie BRUNET	FCPE	Mme Isabelle BARRE	FCPE
Mme Niouma CAMARA	FCPE	M. Stéphane TARDIF	FCPE
Mme Jessica COMBO	FCPE	Mme Aline GAUDRON	FCPE
Mme Christelle BINEAU	FCPE	Mme Khadidja HIMRI	FCPE
M. Gwenaël GIBOIRE	FCPE	Mme Sophie BOURDON	FCPE

Associations Complémentaires

Titulaire		Suppléant	
M. Yoann GARREAU	FOL 37	Mme Iola GELIN	CEMEA

Personnalités qualifiées

Titulaires		Suppléants	
Nommées par Madame la Préfète			
Mme Marie-Christine VINOT	UDAF	Mme Evelyne JOULIN	UDAF
Nommées par Monsieur la Président du Conseil Départemental			
M. François TESTU	Professeur à l'université de Tours	En cours de désignation	

Membres siégeant à titre consultatif

Titulaire		Suppléant	
M. Gilles CAMPIN	DDEN	Mme Martine GUIBERT	DDEN

Article 2 :

La durée des mandats des membres titulaires et suppléants du Conseil départemental de l'Education Nationale est de trois ans. Tout membre qui perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé perd sa qualité de membre du conseil.

Article 3 :

Madame la Secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Tours, le 22 février 2024

Pour le Préfet, et par délégation,

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

signé

Christian MENDIVÉ